

Poursuite de la mise en oeuvre de la signalétique touristique (seconde tranche)

M. l'Adjoint MARIOT, Rapporteur : Dans sa séance du 16 septembre 2004, le Conseil Municipal décidait la mise en oeuvre d'une signalétique touristique au coeur de la Ville en partenariat avec la Région de Franche-Comté.

Le projet concerne 120 panneaux environ dont la pose est prévue en plusieurs tranches annuelles.

Une première tranche de 40 panneaux a été mise en place en juillet 2005.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer pour la poursuite du partenariat avec la Région de Franche-Comté pour engager la mise en place de la seconde tranche sur la base de 47 panneaux sous réserve de l'autorisation des propriétaires des monuments concernés (cf. liste jointe). Le coût estimé des 47 panneaux s'élève à 57 256,36 €, la participation de la Ville s'élèvera à environ 11 500 €.

En cas d'accord, la dépense de 11 500 € sera couverte par les crédits inscrits au chapitre 011.95/617 CS 30200.

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur la poursuite de ce partenariat avec la Région de Franche-Comté pour la réalisation de la seconde tranche de mise en oeuvre de la signalétique touristique

- autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir.

Besançon Ville d'Art et d'Histoire - Signalétique urbaine - 2^{ème} tranche : 47 monuments

1. Quai Vauban (50 X 50 sur édifice)
2. Fort Griffon (50 X 50 sur piètement)
3. Citadelle (50 X 50 sur piètement)
4. Tour bastionnée des Cordeliers (50 X 50 sur piètement)
5. Pavillon de garde, emplacement de l'ancienne porte d'Arènes, 24 rue Marulaz (50 X 50 sur mur d'enceinte)
6. Gare d'Eau (50 X 50 sur piètement)
7. A la sortie de la gare (50 X 50 sur piètement)
8. Ancien Palais de Justice, rue Hugues Sambin (50 X 50 sur édifice)
9. Hôtel Petit de Marivat, 2, place Jean Cornet (30 X 30 sur édifice ou grille)
10. Ancien hospice du Saint-Esprit, 1-3 rue Goudimel (50 X 50 sur grille)
11. Port Mayeur, entre 25 et 27 rue des Boucheries (50 X 50 sur piètement)
12. Hôtel Jouffroy, 1, rue du Grand Charmont (50 X 50 sur édifice)
13. Promenade Chamars (50 X 50 sur piètement)
14. Hôtel Chevanney, 11, Grande Rue (30 X 30 sur édifice)
15. Square Castan (50 X 50 sur grille)
16. Hôtel Gauthiot d'Ancier, 15, Grande Rue (30 X 30 sur édifice)
17. Hôtel d'Emskerque, 44, Grande Rue (30 X 30 sur édifice)

18. Hôtel Pourcheresse de Fraisans, 67, Grande Rue (30 X 30 sur édifice)
19. Hôtel Terrier-Santans, 68, Grande Rue (30 X 30 sur édifice)
20. Maison Dandré, 80, Grande Rue (30 X 30 sur édifice)
21. Maison natale de Charles Fourier, 81-83, Grande Rue (30 X 30 sur édifice)
22. Ancien couvent des Grands Carmes + fontaine, 86-88, Grande-Rue (50 X 50 sur édifice dans la cour intérieure)
23. Hôtel de Lignéville, 104, Grande Rue (30 X 30 sur édifice)
24. Maison Bertrand, 122, Grande Rue (30 X 30 sur édifice)
25. Hôtel Pourcheresse d'Etrabonne, 127 Grande Rue (30 X 30 sur édifice)
26. Hôtel du Bouteiller, 2-4, rue des Granges (30 X 30 sur édifice)
27. Hôtel Busson d'Auxon, 5, rue des Granges (30 X 30 sur édifice)
28. Hôtel Chifflet, 23, rue des Granges (30 X 30 sur édifice)
29. Ancien couvent et Chapelle des Dames de Battant, 59-61, rue des Granges (50 X 50 sur édifice)
30. Maison natale des frères Lumière, 1, place Victor Hugo (50 X 50 sur édifice)
31. Ancien couvent des Cordeliers, 2-4, rue du Lycée (30 X 30 sur édifice)
32. Ancienne chapelle des Antonins, 15, rue du Lycée (30 X 30 sur édifice)
33. Hôtel de Camus, 2, rue des Martelots (30 X 30 sur édifice)
34. Hôtel de Buyer, 102, Grande Rue (30 X 30 sur édifice)
35. Hôtel de Lavernette, 3, rue du Lycée (50 X 50 sur édifice)
36. Hôtel Alviset, 1, rue des Martelots (30 X 30 sur édifice)
37. Maison natale de Proudhon, 23, rue du Petit Battant (50 X 50 sur édifice)
38. Ancien couvent des Jacobins, 15, rue Rivotte (30 X 30 sur édifice)
39. Hôtel Mareschal, 19, rue Rivotte (30 X 30 sur édifice)
40. Ancien arsenal, 1, place Saint-Jacques (30 X 30 sur édifice)
41. Grange Huguenet, 32 avenue de Montrapon (50 X 50 sur piètement)
42. Fort de Bregille (50 X 50 sur piètement)
43. Fort de Planoise (50 X 50 sur piètement)
44. Fort de Chaudanne (50 X 50 sur piètement)
45. Glacis, emplacement à préciser, panneau «Vauban» (50 X 50 sur piètement)
46. Glacis, emplacement à préciser, panneau «Vauban» (50 X 50 sur piètement)
47. Glacis, emplacement à préciser, panneau «Vauban» (50 X 50 sur piètement)

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 29 novembre 2005.